Agence de la consommation en matière financière du Canada
Financial Consumer Agency of Canada

COMPRENDRE VOTRE DOSSIER DE CRÉDIT ET VOTRE POINTAGE DE CRÉDIT

Agence de la consommation en matière financière du Canada
S'INFORMER, C'EST PAYANT.

Canada

TABLE DES MATIÈRES

Aperçu 2

Dossier et pointage de crédit – ce qu'il faut savoir 3

Qu'est-ce qu'un dossier de crédit? 3

Qu'est-ce qu'un pointage de crédit? 4

Qui établit mon dossier et mon pointage de crédit? 5

Qui peut utiliser mon dossier et mon pointage de crédit? 6

Comment interpréter votre dossier de crédit 8

Qu'y a-t-il dans mon dossier de crédit? 8

Pendant combien de temps l'information est-elle conservée dans mon dossier de crédit? 9

À propos de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)

À l'aide de ses ressources éducatives et de ses outils interactifs, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) fournit des renseignements objectifs sur les produits et les services financiers afin d'aider les Canadiens à acquérir les connaissances et la confiance requises pour bien gérer leurs finances personnelles. L'ACFC les informe également au sujet de leurs droits et responsabilités lorsqu'ils traitent avec des banques et des sociétés de fiducie, de prêt et d'assurances sous réglementation fédérale. Elle veille aussi à ce que les institutions financières sous réglementation fédérale, les exploitants de réseaux de cartes de paiement et les organismes externes de traitement des plaintes respectent les lois et les engagements publics visant à protéger les consommateurs.

Contactez-nous :

Site Web : acfc.gc.ca

Sans frais : 1-866-461-2232

Téléscripteur : 613-947-7771 ou 1-866-914-6097

Suivez @ACFCan sur Twitter

Abonnez-vous à ACFCan sur YouTube

Sources Mixtes
Cert. no. SW-COC-001506
© 1996 FSC

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Agence de la consommation en matière financière du Canada)

N° de catalogue : FCS-8/25-2012F-PDF ISBN : 978-1-100-99302-7 Août 2012

Comment mes dettes sont-elles pondérées dans mon dossier de crédit? 15

Comment puis-je constituer mes antécédents en matière de crédit pour mon dossier de crédit? 17

Comment améliorer votre pointage de crédit 18

1. Historique des paiements 18
2. Utilisation du crédit disponible 19
3. Période couverte par les antécédents en matière de crédit 20
4. Nombre de demandes de renseignements 20
5. Types de crédit 21

Comment faire corriger les erreurs et déceler les signes de fraude 22

Marche à suivre pour faire corriger les erreurs 23

Comment puis-je utiliser mon dossier de crédit pour me protéger contre la fraude? 24

Comment commander votre dossier et votre pointage de crédit 25

Comment puis-je commander mon dossier de crédit gratuitement? 25

Comment puis-je commander mon dossier de crédit ou mon pointage de crédit en payant des frais? 26

Comment puis-je communiquer avec Equifax Canada? 26

Comment puis-je communiquer avec TransUnion Canada? 27

Exemples de dossiers et de pointages de crédit 28

APERÇU

Avoir de bons antécédents en matière de crédit, c'est important pour votre santé financière.

Comme pour des millions de Canadiens, vos antécédents en matière de crédit sont conservés dans un dossier tenu par des organismes qu'on appelle des agences d'évaluation du crédit. Ces agences recueillent de l'information sur la façon dont vous utilisez les instruments de crédit comme les cartes de crédit et les prêts, et dont vous payez vos factures.

Puis, elles utilisent cette information pour établir votre dossier de crédit et votre pointage de crédit. Le dossier et le pointage de crédit font partie des principaux outils que les prêteurs utilisent pour savoir s'ils peuvent vous prêter de l'argent et pour déterminer le taux d'intérêt qu'ils vous imposeront. Les employeurs et les propriétaires peuvent eux aussi se fonder sur votre dossier de crédit pour avoir une idée de votre fiabilité.

Vous avez le droit de prendre connaissance du contenu de votre dossier de crédit. Il existe des façons de vous le procurer gratuitement.

Il est important de connaître l'information qui est versée à votre dossier. Si vos antécédents en matière de crédit sont mauvais, vous pourriez avoir plus de mal à obtenir une carte de crédit ou un prêt, ou vous pourriez devoir payer plus cher pour emprunter de l'argent. Votre capacité de louer un logement ou d'obtenir un emploi peut aussi dépendre de l'information que contient votre dossier de crédit.

Vous pouvez aussi examiner votre dossier de crédit pour vérifier s'il contient des signes de vol d'identité.

Le présent guide peut vous aider à :

- comprendre votre dossier et votre pointage de crédit;
- améliorer votre pointage de crédit;
- faire corriger des erreurs figurant dans votre dossier de crédit;
- commander votre dossier et votre pointage de crédit.

DOSSIER ET POINTAGE DE CRÉDIT – CE QU'IL FAUT SAVOIR

Qu'est-ce qu'un dossier de crédit?

Un dossier de crédit est un document qui résume vos antécédents en matière de crédit. Si vous avez déjà utilisé une carte de crédit, obtenu un prêt personnel ou profité d'une offre « achetez maintenant, payez plus tard », vous avez des antécédents en matière de crédit.

Votre dossier de crédit est créé lorsque vous empruntez de l'argent ou faites une demande de crédit pour la première fois. Les prêteurs envoient l'information sur vos comptes aux agences d'évaluation du crédit. Votre dossier de crédit contient aussi des renseignements personnels du domaine public, comme une faillite.

Votre dossier de crédit contient des renseignements factuels sur vos cartes de crédit et vos prêts, comme :

- la date à laquelle vous avez ouvert votre compte;
- le montant d'argent que vous devez;
- la mesure dans laquelle vous effectuez vos paiements à temps;
- la mesure dans laquelle vous omettez des paiements;
- la mesure dans laquelle vous dépassez votre limite de crédit.

Des renseignements concernant les comptes de téléphone mobile et Internet peuvent aussi être compris, même s'il ne s'agit pas de comptes de crédit.

Un dossier de crédit peut aussi contenir de l'information sur les comptes-chèques et les comptes d'épargne qui ont été fermés « à juste titre », c'est-à-dire pour une raison valable, comme une dette impayée ou une fraude commise par le titulaire du compte.

Qu'est-ce qu'un pointage de crédit?

Un pointage de crédit est un nombre de trois chiffres calculé au moyen d'une formule mathématique fondée sur l'information qui figure dans votre dossier de crédit. Vous obtenez des points pour les transactions que vous effectuez et qui montrent aux prêteurs que vous savez utiliser les instruments de crédit de façon responsable, et vous perdez des points pour les transactions qui montrent que vous avez du mal à gérer le crédit. Pour connaître les facteurs qui entrent en jeu dans votre pointage de crédit, voir la page 18.

Au Canada, les pointages de crédit oscillent sur une échelle de 300 à 900 points. Le meilleur pointage est 900 points.

Les prêteurs et les agences d'évaluation du crédit établissent les pointages de crédit au moyen de divers systèmes comme Beacon, Empirica et FICO[MD].

Votre pointage évoluera au fil du temps, en fonction des mises à jour de votre dossier de crédit.

Les institutions utilisent votre dossier et votre pointage de crédit pour déterminer le risque qu'elles prendraient en vous prêtant de l'argent. Chaque prêteur établit le pointage le plus bas que vous pouvez avoir en ayant toujours la possibilité de leur emprunter de l'argent. Les prêteurs peuvent aussi utiliser votre pointage pour établir votre taux d'intérêt et votre limite de crédit. Si votre pointage de crédit est élevé, vous pourrez peut-être bénéficier d'un taux d'intérêt moins élevé pour des prêts, ce qui pourra vous faire économiser beaucoup d'argent à long terme.

Les pointages de crédit sont un facteur très important, mais ce n'est généralement pas le seul dont les prêteurs tiennent compte. Votre revenu, votre emploi et vos actifs entrent aussi en ligne de compte.

Pourquoi le pointage de crédit que je reçois pourrait-il être différent de celui qu'un prêteur utilise?

Le pointage de crédit que vous commandez pour vous-même pourrait être différent de celui qui est établi pour un prêteur.

Et cela peut être le cas même s'ils sont établis au même moment avec les mêmes renseignements versés dans votre dossier de crédit. Il existe en effet différents types de pointages de crédit établis pour répondre aux divers besoins des prêteurs.

Un prêteur peut accorder plus d'importance à certains renseignements, selon les raisons pour lesquelles il calcule votre pointage. Par exemple, il pourrait vouloir évaluer votre risque de faire faillite ou déterminer la mesure dans laquelle vous êtes admissible à une hypothèque.

Votre pointage de crédit devrait néanmoins toujours être dans la même gamme que le pointage établi pour un prêteur.

Qui établit mon dossier et mon pointage de crédit?

Les agences d'évaluation du crédit sont des entreprises privées qui recueillent, conservent et communiquent de l'information sur votre façon d'utiliser le crédit. On les appelle aussi des « bureaux de crédit » ou tout simplement des « bureaux ».

Ces agences sont assujetties à des règlements qui régissent de nombreux aspects de leurs activités, par exemple les personnes autorisées à voir votre dossier de crédit et ce à quoi votre dossier peut servir.

Au Canada, il y a deux grandes agences d'évaluation du crédit : Equifax Canada et TransUnion Canada.

Ces agences vendent les dossiers de crédit à leurs membres, notamment des banques, des caisses populaires et d'autres institutions financières, des sociétés de cartes de crédit, des entreprises de location de voitures et des commerçants. Ces entreprises utilisent votre dossier de crédit dans leur prise de décisions vous concernant.

D'autres organisations l'utilisent également pour vérifier votre utilisation des instruments de crédit et votre fiabilité. Parmi celles autorisées à utiliser votre dossier de crédit, notons entre autres les compagnies de téléphone mobile, les sociétés d'assurances, les organismes gouvernementaux, les employeurs et les propriétaires.

Lorsqu'un prêteur ou une autre organisation « vérifie votre crédit » ou « sort votre dossier », il accède à votre dossier de crédit tenu par l'agence d'évaluation du crédit. Habituellement, cette action est consignée comme une « demande » ou une « interrogation » dans votre dossier de crédit.

Les renseignements figurant dans votre dossier de crédit sont fournis aux agences d'évaluation du crédit par les prêteurs, mais aussi par des agences de recouvrement ou des bureaux qui veillent à l'exécution des pensions alimentaires pour enfants. Les renseignements peuvent aussi provenir de dossiers publics soumis aux tribunaux.

Attribuez-vous le mérite de vos actes!

Est-ce que votre pointage de crédit est élevé? Si c'est le cas, tirez-en profit lorsque vous négociez un prêt. Faites remarquer au prêteur que vous représentez un risque peu élevé et demandez-lui de vous offrir un taux d'intérêt moins élevé ou de meilleures conditions.

Qui peut utiliser mon dossier et mon pointage de crédit?

Des règlements ont été adoptés pour protéger vos renseignements personnels, y compris votre dossier de crédit. Habituellement, votre dossier de crédit ne peut être utilisé que dans les cas suivants :

- vous prêter de l'argent ou vous accorder un crédit;
- recouvrer une dette que vous devez;
- envisager de vous louer un logement ou de vous embaucher;
- vous fournir une assurance (des restrictions s'appliquent dans certaines provinces);
- répondre à un besoin commercial direct.

Les prêteurs, les employeurs et les propriétaires ne peuvent utiliser votre dossier de crédit que lorsque vous leur donnez votre consentement ou, dans certaines provinces (entre autres en Nouvelle-Écosse, en Ontario, au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan), après vous avoir dit qu'ils vérifieront votre dossier.

Habituellement, lorsque vous signez une demande de crédit, vous autorisez le prêteur à consulter votre dossier de crédit. De façon générale, votre consentement permet au prêteur d'utiliser votre dossier de crédit au moment de votre première demande et à n'importe quel autre moment par la suite, tant que votre compte est ouvert.

Dans de nombreux cas, vous acceptez également que le prêteur communique des renseignements vous concernant aux agences d'évaluation du crédit si votre demande est approuvée.

Il existe des lois provinciales qui permettent à des représentants de l'État, y compris des juges et des policiers, d'avoir accès à certaines parties de votre dossier de crédit sans votre consentement.

Dans certaines provinces, on ne peut pas se servir de votre pointage de crédit pour établir la mesure dans laquelle vous êtes admissible à une assurance ou pour déterminer le montant des primes d'assurance que vous devrez payer. Dans certains cas, les assureurs ne sont pas autorisés à utiliser votre pointage de crédit pour prendre la décision de vous offrir ou non certains types d'assurance, comme une assurance automobile ou une assurance hypothécaire.

Certaines provinces exigent que les prêteurs, entre autres, vous indiquent si votre dossier de crédit explique le refus de vous accorder une prestation ou un service, ou si vous devez payer plus pour l'obtenir.

Pour plus d'information sur les lois provinciales et territoriales, communiquez avec le bureau gouvernemental de votre région chargé des services aux consommateurs.

COMMENT INTERPRÉTER VOTRE DOSSIER DE CRÉDIT

Qu'y a-t-il dans mon dossier de crédit?

Votre dossier de crédit peut contenir les renseignements suivants :

Renseignements personnels

- **Nom**
- **Date de naissance**
- **Adresse** actuelle et adresses précédentes
- **Numéros de téléphone** actuels et numéros précédents
- **Numéro d'assurance sociale (NAS)**
- **Permis de conduire**
- **Numéro de passeport**
- **Employeur** actuel et employeurs précédents

Renseignements sur votre crédit

- **Renseignements sur les comptes et les transactions de crédit**, par exemple les cartes de crédit, les cartes de commerçant ou de magasin, les marges de crédit et les prêts
- **Renseignements sur les comptes de télécommunications**, comme les téléphones mobiles et Internet
- **Renseignements défavorables sur les comptes-chèques et les comptes d'épargne** qui ont été fermés « à juste titre », c'est-à-dire pour une raison valable, comme une dette impayée ou une fraude commise par le titulaire du compte, et les chèques sans provision
- **Renseignements du domaine public** comme une faillite ou une décision judiciaire, et les **éléments enregistrés**, comme un privilège sur une voiture ou une maison qui permet au prêteur de saisir le bien si vous n'effectuez pas les paiements

- **Renseignements sur les dettes transférées à des agences de recouvrement**
- **Demandes de renseignements** des prêteurs et d'autres tiers qui souhaitent consulter votre dossier de crédit
- **Remarques**, y compris les déclarations du consommateur, les alertes à la fraude et les notes pour vérification d'identité

Mon dossier de crédit contient-il de l'information sur mon hypothèque?

Les renseignements concernant votre hypothèque et l'historique de vos paiements hypothécaires **peuvent** figurer dans votre dossier de crédit et **peuvent** être pris en compte pour établir votre pointage de crédit. Cela dépend des pratiques commerciales de chaque agence d'évaluation du crédit.

Une marge de crédit hypothécaire associée à votre hypothèque sera considérée comme faisant partie de votre hypothèque dans votre dossier de crédit. Toutefois, si votre marge de crédit hypothécaire est distincte de votre hypothèque, elle peut être prise en compte séparément dans votre dossier de crédit.

Pendant combien de temps l'information est-elle conservée dans mon dossier de crédit?

En vertu de la loi, les renseignements défavorables ne peuvent figurer dans votre dossier de crédit que pendant un certain temps. Pour la plupart des renseignements, la durée de conservation est de six ou sept ans. La période de conservation exacte varie selon le type de renseignement et la province ou le territoire. Les renseignements favorables, comme les comptes payés à temps, peuvent être conservés plus longtemps.

Equifax Canada et TransUnion Canada conservent vos renseignements pendant des périodes qui diffèrent, tout en respectant les périodes maximales permises par les lois provinciales.

Durée de conservation des renseignements par les agences d'évaluation du crédit

Type de renseignement	Durée de conservation	Début de la période de conservation
Transactions de crédit • Renseignements défavorables au sujet de comptes, comme les cartes de crédit, les marges de crédit et les prêts	• **6 ans**	• Equifax compte à partir de la date de la dernière transaction (par exemple un paiement que vous avez effectué) • TransUnion compte à partir de la date de la première défaillance (par exemple un paiement effectué en retard ou une dette envoyée à une agence de recouvrement
Prêts garantis • Prêts garantis par un actif, comme une hypothèque, une location ou un prêt de voiture	• **6 ans** • Equifax seulement : de **7 à 10 ans** à l'Î. P. É.	• Equifax compte à partir de la date de rapport • TransUnion compte à partir de la date de la première défaillance
Articles bancaires • Renseignements défavorables sur : - des comptes-chèques et des comptes d'épargne fermés « à juste titre », c'est-à-dire pour une raison valable, comme une dette impayée ou une fraude commise par le titulaire du compte - des chèques sans provision	• **6 ans**	• Equifax compte à partir de la date de transaction ou de défaillance • TransUnion compte à partir de la date de radiation ou de la date de fermeture, selon celle qui arrive en premier

Type de renseignement	Durée de conservation	Début de la période de conservation
Demandes de renseignements • Consignées lorsque des prêteurs et d'autres tiers intéressés accèdent à votre dossier de crédit • Pour plus d'information sur les demandes de renseignements avec ou sans « impact », voir page 20	• Equifax : **3 ans** • TransUnion : **6 ans**	• À compter de la date de la demande de renseignements • Ne s'applique qu'aux demandes de renseignements défavorables, par exemple une demande provenant d'une agence de recouvrement. Les demandes de nature neutre peuvent être conservées plus longtemps • TransUnion conserve les demandes de renseignements sans « impact » pendant une année (sauf au Québec ou ce temps de conservation est de deux années)
Jugements • Décisions judiciaires contre vous et autres renseignements du domaine public	• **6 ans** • Equifax : de **7 à 10 ans** à l'Î. P. É. • TransUnion : **7 ans** en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, **10 ans** à l'Î. P. É.	• À compter de la date de rapport
Recouvrements • Dettes transférées à des agences de recouvrement	• **6 ans**	• Equifax compte à partir de la date à laquelle la dette est transférée à une agence de recouvrement • TransUnion compte à partir de la date de la première défaillance (au moment où le compte devient délinquant auprès du prêteur initial, et non lorsqu'il est envoyé à une agence de recouvrement)

Durée de conservation des renseignements par les agences d'évaluation du crédit

Type de renseignement	Durée de conservation	Début de la période de conservation
Éléments enregistrés • Éléments enregistrés dans le domaine public, tel un privilège sur votre propriété	• Equifax : **6 ans**, sauf à l'Î. P. É. cela est de **7 à 10 ans** • TransUnion : **5 ans**	• À compter de la date de rapport
Faillite • Procédure judiciaire utilisée en dernier recours lorsque vous n'êtes pas en mesure de rembourser vos dettes	• **6 ans** • TransUnion seulement : **7 ans** en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Î. P. É.	• À compter de la date de libération • À défaut de libération : - Equifax conserve l'information durant un maximum de 7 ans à compter de la date d'enregistrement - Dans le cas de TransUnion, il n'y a aucune limite de temps
Faillites multiples • Différentes périodes s'appliquent si vous déclarez faillite plus d'une fois	• **14 ans**	• À compter de la date de libération pour chaque faillite

Type de renseignement	Durée de conservation	Début de la période de conservation
Propositions de consommateur • Procédure formelle pour le remboursement de vos dettes, agencée par le syndic de faillite ou un autre agent autorisé	• **3 ans**	• Equifax compte à partir de la date de paiement • TransUnion compte à partir de la date d'acquittement ou 6 ans à partir de la date d'enregistrement, selon celle qui arrive en premier • Faute de paiement ou d'acquittement, la période maximale est de 6 ans à compter de la date d'enregistrement
Paiement méthodique des dettes (PMD) • Appelé aussi ordonnance de fusion • Procédure formelle de remboursement de dettes mise en place par l'intermédiaire d'un tribunal • Seulement offert en Alberta, en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse	• Equifax : **3 ans** • TransUnion : le PMD en soi n'est pas signalé	• Equifax compte à partir de la date de paiement • TransUnion : les **comptes** individuels compris dans le PMD demeurent dans le dossier durant deux ans à partir de la date d'acquittement du PMD ou 6 six ans à partir de la date de la première défaillance, selon celle qui arrive en premier

Durée de conservation des renseignements par les agences d'évaluation du crédit

Type de renseignement	Durée de conservation	Début de la période de conservation
Programme de gestion de dettes (PGD) avec un organisme de conseil en crédit • Programme pour vous aider à rembourser vos dettes • Remarque : le conseil en crédit en soi (sans PGD) n'est **pas** inscrit dans votre dossier de crédit	• Equifax : **3 ans** • TransUnion : le PGD en soi n'est pas signalé	• Equifax compte à partir de la date de paiement. Faute de paiement, la période maximale est de 6 ans à compter de la date d'enregistrement. • TransUnion : les **comptes** individuels compris dans le PGD demeurent dans le dossier durant deux ans à partir de la date d'acquittement du PGD ou 6 six ans à partir de la date de la première défaillance, selon celle qui arrive en premier
Remarques • Déclarations que vous pouvez ajouter à votre dossier de crédit : - Déclarations de consommateur - Alertes à la fraude - Notes pour vérification d'identité	• **6 ans**	• À compter de la date où cela est signalé à l'agence

Comment mes dettes sont-elles pondérées dans mon dossier de crédit?

Les prêteurs peuvent utiliser des codes lorsqu'ils envoient de l'information aux agences d'évaluation du crédit sur la façon dont vous effectuez vos paiements et les dates auxquelles vous les faites. Ces codes peuvent se composer d'une lettre et d'un chiffre. Par exemple, un compte peut avoir comme code R2. La lettre correspond au type de crédit que vous utilisez.

Lettre	Signification	Exemple
I	**Crédit à tempérament** Vous empruntez de l'argent pendant une période préétablie et vous le remboursez par versements d'un montant fixe et à intervalles réguliers jusqu'à ce que le prêt soit remboursé.	• Prêt automobile
O	**Crédit ouvert** Vous pouvez emprunter de l'argent, quand vous en avez besoin, jusqu'à concurrence d'une certaine limite.	• Marge de crédit
R	**Crédit renouvelable** Vous pouvez emprunter de l'argent jusqu'à concurrence de votre limite de crédit sur une base continue. Vous effectuez des paiements régulièrement en versant des montants variables selon le solde de votre compte.	• Carte de crédit
M	**Prêt hypothécaire** Des renseignements sur les prêts hypothécaires peuvent figurer dans votre dossier de crédit.	• Hypothèque

Les codes comprennent aussi des chiffres qui vont de 1 à 9. La meilleure cote est 1. Elle signifie que vous payez vos factures au cours des 30 jours suivant la date de facturation. La cote 1 vous aidera à avoir un bon pointage de crédit.

Tout chiffre supérieur à 1 nuira probablement à votre pointage de crédit. La pire cote que vous puissiez recevoir est 9. Habituellement, elle signifie que le prêteur a radié votre compte ou qu'il l'a transféré à une agence de recouvrement.

Chiffre	Signification
0	• Trop nouveau pour obtenir une cote • Approuvé, mais pas encore utilisé
1	• Payé au cours des 30 jours suivant la date de facturation • Paie comme convenu
2	• Paiement en retard : 31–59 jours de retard
3	• Paiement en retard : 60–89 jours de retard
4	• Paiement en retard : 90–119 jours de retard
5	• Paiement en retard : plus de 120 jours de retard, mais pas encore coté « 9 »
6	• Ce code n'est pas utilisé
7	• Des paiements réguliers sont effectués en vertu d'une ordonnance de fusion, d'un paiement méthodique de dettes, d'une proposition de consommateur ou d'un programme de gestion de dettes avec un organisme de conseil en crédit
8	• Reprise de possession
9	• Radiation pour cause de « mauvaise créance » • Envoi à une agence de recouvrement • Faillite

Un code sera attribué à chacun de vos comptes de crédit et il différera selon la façon dont vous effectuez vos paiements pour le compte en particulier.

Par exemple, si vous avez un compte de carte de crédit que vous réglez à temps, il recevra le code « R1 ». Si vous avez aussi une marge de crédit et que vous avez omis de faire votre paiement pendant 45 jours, le code « O2 » lui serait attribué.

TransUnion Canada utilise également un graphique pour montrer l'historique de vos paiements au cours des deux dernières années. Vous en trouverez un exemple à la page 30.

Comment puis-je constituer mes antécédents en matière de crédit pour mon dossier de crédit?

Il est important de commencer tôt à constituer vos antécédents en matière de crédit. Si vous n'avez pas d'antécédents en matière de crédit, il est beaucoup plus difficile pour les prêteurs de prendre une décision à propos de vous, car ils n'ont rien sur quoi se fonder.

L'une des meilleures façons de constituer des antécédents en matière de crédit est de faire une demande de carte de crédit et d'effectuer vos paiements à temps.

Il peut parfois être difficile d'obtenir une carte de crédit régulière si vous êtes jeune, si vous avez récemment immigré au pays ou si vous avez eu des difficultés financières dans le passé.

Une possibilité est de demander une **carte de crédit avec garantie**. Vous devez effectuer un dépôt auprès de l'émetteur de la carte de crédit. Habituellement, le montant du dépôt correspond à la limite de crédit de la carte de crédit. Lorsque vous effectuez des paiements pour régler le solde d'une carte de crédit avec garantie, ils sont signalés aux agences d'évaluation du crédit comme pour une carte de crédit régulière. Vous pouvez ainsi établir des antécédents en matière de crédit ou rétablir vos antécédents s'ils sont mauvais.

Les cartes de crédit avec garantie et les cartes prépayées sont-elles le même type de carte?

Non, il ne s'agit pas du même type de carte. Une carte de crédit avec garantie peut vous aider à établir des antécédents en matière de crédit. Toutefois, l'utilisation de cartes prépayées ne vous aidera pas à établir des antécédents en matière de crédit, car aucune information à ce sujet ne sera envoyée aux agences d'évaluation du crédit.

COMMENT AMÉLIORER VOTRE POINTAGE DE CRÉDIT

Les formules utilisées pour calculer les pointages de crédit appartiennent à des sociétés privées et ne sont pas accessibles au public. Par conséquent, il est impossible de savoir avec exactitude de combien de points votre pointage augmentera ou baissera selon les mesures que vous prenez.

Toutefois, les principaux facteurs utilisés pour calculer votre pointage sont entre autres :

- l'historique des paiements
- l'utilisation du crédit disponible
- la période couverte par les antécédents en matière de crédit
- le nombre de demandes de renseignements ou d'interrogations
- les types de crédit.

1. Historique des paiements

C'est le facteur le plus important pour votre pointage de crédit. Il indique :

- les dates auxquelles vous avez payé vos factures
- les paiements en retard ou omis
- les dettes que vous n'avez pas remboursées et qui ont été radiées ou transférées à une agence de recouvrement
- la mesure dans laquelle vous avez déclaré faillite.

Vous nuirez à votre pointage si vous :

- faites vos paiements en retard – plus vous prenez de temps à effectuer vos paiements, plus les répercussions sur votre dossier de crédit et votre pointage de crédit pourraient être importantes
- avez des comptes qui sont transférés à une agence de recouvrement
- déclarez faillite
- retenez des paiements en raison d'un différend et que le prêteur signale que vos paiements sont en retard.

Pour certains produits financiers, tout paiement effectué à temps ne sera pas pris en considération et n'améliorera donc **pas** votre pointage de crédit. Par contre, si vous omettez des paiements et que votre compte est remis à une agence de recouvrement, cette situation **peut** être inscrite dans votre dossier et

elle nuira à votre pointage de crédit. Parmi les produits visés, notons :

- les comptes-chèques et les comptes d'épargne
- les prêts étudiants
- les cartes prépayées (qui diffèrent des cartes de crédit avec garantie).

Les comptes de télécommunications, comme les comptes de téléphone mobile et les comptes Internet, sont des exceptions. Les paiements que vous effectuez à temps, ainsi que les paiements en retard, **peuvent** être pris en considération pour votre pointage de crédit.

CONSEILS :

Pour améliorer votre pointage de crédit

- Effectuez toujours vos paiements à temps. Si vous ne pouvez pas payer le montant au complet, effectuez au moins le paiement minimum.
- Si vous pensez que vous aurez du mal à payer une facture, communiquez avec le prêteur sans attendre. Voyez si vous pouvez prendre des dispositions spéciales pour rembourser votre dette.

2. Utilisation du crédit disponible

L'« utilisation du crédit disponible » est le deuxième facteur le plus important.

Pour connaître votre crédit disponible, additionnez les limites de crédit de tous vos instruments de crédit, comme les cartes de crédit, les marges de crédit et d'autres prêts.

Ce qui compte pour votre pointage de crédit, c'est la fraction de votre crédit disponible que vous utilisez réellement, et non pas les limites de crédit proprement dites.

Lorsque vous utilisez un pourcentage élevé de votre crédit disponible, les prêteurs vous considèrent comme un risque plus grand, même si vous payez votre solde au complet à la date d'échéance.

CONSEIL :

Pour améliorer votre pointage de crédit

- Essayez d'utiliser moins de **35 %** de votre crédit disponible.

  Par exemple, si vous avez une carte de crédit dont la limite est de 5 000 $ et une marge de crédit dont la limite est de 10 000 $, vous disposez d'un crédit de 15 000 $. Essayez de ne jamais emprunter plus de 5 250 $ (35 % de 15 000 $).

3. Période couverte par les antécédents en matière de crédit

Plus votre compte est ouvert depuis longtemps, et utilisé, mieux c'est pour votre pointage de crédit.

Votre pointage de crédit peut être moins élevé si :

- vous avez des comptes de crédit qui sont relativement nouveaux;
- vous fermez vos comptes plus anciens et conservez des comptes de crédit plus récents – par exemple, si vous fermez un compte de carte de crédit et transférez le solde à une nouvelle carte.

CONSEIL :

Pour améliorer votre pointage de crédit

- Songez à garder ouvert un compte plus ancien même si vous n'en avez plus besoin, en particulier si vous ne payez pas de frais annuels. Utilisez-le de temps en temps pour qu'il reste actif.

4. Nombre de demandes de renseignements

Les demandes de renseignements sur votre dossier de crédit faites par les prêteurs et d'autres tierces personnes à une agence d'évaluation du crédit sont consignées dans votre dossier. C'est généralement le cas lorsque vous faites une demande de crédit.

Il est normal et prévisible d'avoir besoin de crédit de temps en temps. Mais sachez qu'un trop grand nombre de demandes de renseignements concernant votre dossier pourrait susciter le doute dans l'esprit des prêteurs. Cela pourrait donner l'impression que vous cherchez désespérément à obtenir du crédit ou que vous essayez de vivre au-dessus de vos moyens, sans être capable de rembourser l'argent que vous voulez emprunter.

Demandes de renseignements avec ou sans « impact »

On dit parfois que les demandes de renseignements, aussi appelées interrogations, qui sont inscrites dans votre dossier de crédit et prises en compte pour établir votre pointage de crédit « portent impact ». Quiconque consulte votre dossier de crédit aura connaissance de ces demandes. Une demande pour l'obtention d'une carte de crédit est un exemple de demande « avec impact ». Des demandes concernant une location ou un emploi **peuvent** être considérées également comme ayant un « impact ».

Cependant, il y a des demandes qui n'ont « aucun impact ». Vous êtes le seul à voir ces demandes « sans impact ». Elles n'influencent nullement votre pointage de crédit.

En voici quelques exemples :

- lorsque vous commandez votre dossier de crédit;
- les demandes faites par des institutions pour actualiser leurs dossiers au sujet d'un compte existant que vous avez ouvert auprès d'elles. Elles désirent simplement voir si vous êtes admissible, entre autres choses, à des promotions ou à une hausse de votre limite de crédit.

Est-ce que magasiner pour un prêt automobile ou un prêt hypothécaire nuit à mon pointage de crédit?

Lorsque vous magasinez pour un prêt automobile ou un prêt hypothécaire, essayez de le faire en l'espace de deux semaines. Toutes les demandes de renseignements associées à un prêt automobile ou hypothécaire faites pendant ce temps-là sont généralement regroupées et considérées comme une seule demande.

CONSEIL :

Pour améliorer votre pointage de crédit

- Limitez le nombre de demandes de crédit en une courte période de temps. Il est bon de ne demander du crédit que lorsque vous en avez vraiment besoin.

5. Types de crédit

Le fait de ne détenir qu'un type de crédit, par exemple une carte de crédit, peut nuire à votre pointage de crédit.

Il est préférable de détenir plusieurs types de crédit, par exemple une carte de crédit, un prêt automobile, une marge de crédit ou un autre genre de prêt. Posséder une deuxième carte de crédit d'un type différent, par exemple un compte dans un magasin, peut même être avantageux pour vous.

CONSEIL :

Pour améliorer votre pointage de crédit

- Une combinaison de divers produits de crédit pourrait vous rapporter plus de points, mais n'exagérez pas! Assurez-vous de pouvoir rembourser l'argent que vous empruntez. Dans le cas contraire, vous pourriez nuire à votre pointage en empruntant plus que vous êtes capable de rembourser.

COMMENT FAIRE CORRIGER LES ERREURS ET DÉCELER LES SIGNES DE FRAUDE

Vérifiez votre dossier de crédit au moins une fois par année, pour déceler s'il contient des erreurs ou des signes de vol d'identité. Voyez-le comme un examen annuel de votre santé financière!

Vous avez le droit de contester n'importe quel renseignement figurant dans votre dossier de crédit si vous estimez qu'il est erroné.

Vous pouvez demander aux agences d'évaluation du crédit de corriger les erreurs. C'est gratuit.

Ce que vous devez surveiller :

- les erreurs dans vos renseignements personnels, par exemple dans les adresses postales et la date de naissance;
- les erreurs dans l'information concernant les comptes de carte de crédit et de prêt, par exemple des paiements effectués à temps figurant comme des paiements faits en retard;
- les renseignements défavorables sur vos comptes, qui sont toujours dans votre dossier même après l'expiration de la période de conservation maximale;
- les renseignements sur des comptes que vous n'avez jamais ouverts, et qui pourraient être un signe de vol d'identité.

Pourquoi est-il important de déceler les erreurs?

Les erreurs peuvent donner une mauvaise impression aux prêteurs, et pourraient se traduire par un refus de votre demande de crédit ou un pointage de crédit moins élevé que ce que vous devriez obtenir. Même les erreurs qui semblent sans gravité, comme un nom mal orthographié ou une adresse erronée, pourraient vous créer des difficultés lorsque vous faites une demande de crédit.

Quelle information ne peut-on pas modifier?

Vous ne pouvez pas modifier les renseignements factuels et exacts concernant un compte de crédit. Par exemple, si vous avez omis des paiements relativement à un prêt ou à une carte de crédit, le fait de rembourser intégralement la dette ou de fermer le compte ne supprimera pas les renseignements défavorables. Ceux-ci resteront au dossier pendant un certain temps.

Méfiez-vous des organisations qui, moyennant certains frais, prétendent pouvoir « rétablir votre crédit » en retirant les renseignements défavorables de votre dossier de crédit plus tôt que la date à laquelle ils devraient normalement l'être. Cela est impossible.

Marche à suivre pour faire corriger les erreurs

Étape	Mesures que vous pouvez prendre
1. Justifiez votre demande	Rassemblez les reçus, les relevés et autres documents concernant votre compte de crédit, car vous pourriez en avoir besoin pour justifier votre demande.
2. Communiquez avec les agences d'évaluation du crédit	Utilisez les formulaires que les agences Equifax Canada et TransUnion Canada ont mis au point pour corriger les erreurs et tenir l'information à jour. Avant d'apporter des corrections, les agences doivent communiquer avec le prêteur qui leur a fourni l'information pour vérifier votre demande. Si le prêteur reconnaît qu'une erreur a été commise, les agences apporteront les corrections voulues. Si par contre le prêteur confirme que l'information est exacte, les agences n'apporteront aucune modification.
3. Communiquez avec le prêteur	Vous pouvez peut-être accélérer le processus en communiquant directement avec le prêteur pour l'informer de l'erreur. Demandez-lui de vérifier ses dossiers et de fournir des renseignements à jour aux agences d'évaluation du crédit.
4. Portez votre demande à l'échelon supérieur du processus	Vous n'êtes pas satisfait des résultats de l'enquête? Demandez à parler à un représentant d'un échelon supérieur de l'agence d'évaluation du crédit ou de l'établissement prêteur. Si le prêteur est une institution financière sous réglementation fédérale, et qu'il refuse de corriger l'erreur, informez-vous sur sa procédure de traitement des plaintes.
5. Ajoutez une déclaration du consommateur	Si vous n'êtes toujours pas satisfait, demandez aux agences d'évaluation du crédit d'ajouter une déclaration du consommateur dans votre dossier. Cela vous permet de fournir des précisions au sujet d'un élément d'information figurant dans votre dossier de crédit. La déclaration doit compter un maximum de 100 mots (200 en Saskatchewan). Vous n'avez pas de frais à payer. Les prêteurs et les autres tierces personnes qui examinent votre dossier de crédit peuvent tenir compte de votre déclaration lorsqu'ils prennent leurs décisions.

Comment puis-je déposer une plainte?

Si vous pensez qu'une agence d'évaluation du crédit n'a pas traité votre demande convenablement, vous pouvez déposer une plainte par écrit au bureau gouvernemental de votre province ou territoire chargé des services aux consommateurs.

Comment puis-je utiliser mon dossier de crédit pour me protéger contre la fraude?

Vérifiez si votre dossier contient de l'information se rapportant à des comptes qui ne vous appartiennent pas. Si vous en trouvez, cela pourrait vouloir dire que des fraudeurs ont fait des demandes de carte de crédit, de prêt hypothécaire ou autre en votre nom.

Avez-vous été victime de fraude?

Demandez aux agences d'évaluation du crédit de mettre une alerte à la fraude dans votre dossier.

Cette alerte, qui a pour but d'éviter que d'autres fraudes se produisent, indique aux prêteurs de communiquer avec vous pour confirmer votre identité avant d'approuver une demande de crédit quelconque.

Comment puis-je ajouter une note demandant que l'on procède à une vérification d'identité?

En vertu des lois en vigueur au Manitoba et en Ontario, vous avez le droit d'ajouter une note à l'intention des prêteurs, leur demandant de communiquer avec vous pour confirmer votre identité avant d'approuver une demande de crédit quelconque.

Vous pouvez faire cela sans nécessairement avoir été victime de fraude. Vous pourriez devoir payer des frais d'un montant toutefois peu élevé.

COMMENT COMMANDER VOTRE DOSSIER ET VOTRE POINTAGE DE CRÉDIT

Vous pouvez commander votre **dossier de crédit** aux agences d'évaluation du crédit, par la poste, par télécopieur, par téléphone, en ligne ou en personne. Vous pouvez commander votre **pointage de crédit** en ligne. Les coordonnées des deux agences figurent aux pages 26 et 27.

Equifax Canada et TransUnion Canada peuvent conserver dans leurs dossiers des renseignements différents vous concernant; par conséquent, vous devriez commander votre dossier de crédit au moins une fois par année aux deux agences d'évaluation du crédit.

Songez à le commander à une agence, puis à l'autre agence six mois plus tard. En espaçant vos demandes, vous pourriez être en mesure de déceler les problèmes plus tôt, le cas échéant.

Comment puis-je commander mon dossier de crédit gratuitement?

Vous pouvez obtenir gratuitement votre dossier de crédit auprès d'Equifax Canada, qui utilise l'expression « dossier d'historique de crédit » sur son formulaire de demande, ou auprès de TransUnion Canada qui parle de « communication au consommateur ». Le fait de commander votre dossier de crédit n'a aucune incidence sur votre pointage de crédit.

Pour obtenir gratuitement votre dossier de crédit :

- vous pouvez le **commander** par la poste, par télécopieur, par téléphone ou en personne;
- vous le **recevrez** par la poste ou vous devrez vous présenter en personne pour le récupérer.

Si vous choisissez d'accéder à votre dossier **en ligne**, vous devrez payer des frais.

Pour commander par la poste ou par télécopieur :

- faites votre demande par écrit en remplissant le formulaire que vous trouverez sur les sites Internet des agences d'évaluation du crédit;
- fournissez des copies de deux pièces d'identité acceptables.

Pour commander par téléphone :

- téléphonez à l'agence d'évaluation du crédit et suivez le menu d'accueil;
- confirmez votre identité en répondant à une série de questions, sur vous et vos finances, et en fournissant votre numéro d'assurance sociale (NAS) et/ou un numéro de carte de crédit.

Pour commander en personne :

- rendez-vous au bureau de l'agence d'évaluation du crédit;
- montrez deux pièces d'identité acceptables.

Est-ce que mon pointage de crédit figure dans mon dossier de crédit obtenu gratuitement?

Non, votre pointage de crédit n'y figure pas.

Comment puis-je commander mon dossier de crédit ou mon pointage de crédit en payant des frais?

Si vous voulez recevoir votre **dossier de crédit** sur-le-champ, vous pouvez payer des frais pour l'obtenir en ligne.

Vous devez payer des frais pour commander votre **pointage de crédit** aux agences d'évaluation du crédit.

Méfiez-vous des organisations qui offrent des pointages de crédit gratuitement. Pour obtenir votre pointage « gratuitement », vous pourriez devoir vous inscrire à un service payant. Les fraudeurs peuvent offrir des pointages de crédit sans vous faire payer comme tactique pour essayer d'obtenir vos renseignements personnels et financiers.

Comment puis-je communiquer avec Equifax Canada?

<table>
<tr><th colspan="4">Toutes les provinces et tous les territoires</th></tr>
<tr><td>Par la poste</td><td rowspan="2">Equifax Canada
Division des relations consommateurs
C.P. 190, succ. Jean-Talon
Montréal (Québec) H1S 2Z2</td><td>Téléphone
(sans frais)</td><td>1-800-465-7166</td></tr>
<tr><td>En personne</td><td>Télécopieur</td><td>514-355-8502</td></tr>
<tr><td>En personne</td><td>Equifax Canada
5650, rue Yonge
(Concourse Level)
Toronto (Ontario) M2M 4G3</td><td>En ligne</td><td>www.equifax.ca</td></tr>
</table>

Comment puis-je communiquer avec TransUnion Canada?

Toutes les provinces et tous les territoires à l'exclusion du Québec			
Par la poste	**TransUnion Canada** Centre de relations aux consommateurs C.P. 338, LCD 1 Hamilton (Ontario) L8L 7W2	**Téléphone** (sans frais)	1-800-663-9980
		Télécopieur	289-288-0030
		En ligne	www.transunion.ca
En personne	**Terre-Neuve-et-Labrador :** Relations aux consommateurs 55, rue Bond, bureau 202 St. John's (T.-N.-L.) A1C 5W2 **Nouvelle-Écosse :** Relations aux consommateurs 6389, ch. Coburg, bureau 305 Halifax (N.-É.) B3H 2A5	**Ontario :** Relations aux consommateurs 3115, ch. Harvester, bureau 201 Burlington (Ontario) L7N 3N8 **Île-du-Prince-Édouard :** Relations aux consommateurs 51, av. University, bureau 103 Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 4K8	

Québec			
Par la poste	**TransUnion Canada** Relations aux consommateurs C.P. 1433, succ. St-Martin Laval (Québec) H7V 3P7	**Téléphone** (sans frais)	1-877-713-3393
		Télécopieur	289-288-0030
		En ligne	www.transunion.ca
En personne	**TransUnion Canada** Relations aux consommateurs 1, Place Laval ouest, bureau 370 Laval (Québec) H7N 1A1		

EXEMPLES DE DOSSIERS ET DE POINTAGES DE CRÉDIT

Dans les pages qui suivent, vous trouverez des exemples de dossiers et de pointages de crédit d'Equifax Canada et de TransUnion Canada.

Remarque : ces exemples sont fournis à titre d'illustration seulement et peuvent ne pas comprendre tous les renseignements normalement contenus dans un dossier de crédit ou un pointage de crédit.

CHANTAL CONSOMMATRICE

Profil de crédit de consommateur
Source : [TransUnion]

Renseignements personnels

Vérifiez l'exactitude de vos renseignements personnels.

Date de la fiche de Crédit : 21/07/2012

Nom : CHANTAL CONSOMMATRICE

Date de naissance : 08/1973
No de téléphone : (905) 308 - 7596

Employeur : EMPLOYEUR

Date de mise à jour : 09/2006

Adresse actuelle : 170 RUE JACKSON
HAMILTON, ON L8N 3K8

Date de mise à jour : 08/01/2010

Adresse précédente : 37 CONNOLLY ST
CHARLOTTETOWN, PE

Date de mise à jour : 01/01/2004

Déclaration du client

Si vous avez fourni à l'agence d'évaluation de crédit une déclaration du consommateur, celle-ci figurera ici. Pour en savoir plus, voir la page 23.

Aucune déclaration signalée

Sommaire

Nombre total de comptes :	5	**Soldes :**	4430
Comptes ouverts :	5	**Paiements :**	110
Comptes fermés :	0	**Archives publiques :**	0
Défaillants :	0	**Demandes (2 ans) :**	3
Défavorables :	0		

Cette légende explique les symboles utilisés pour décrire vos habitudes de paiement pour les comptes ci-dessous.

Antécédents du compte

Aperçu en un coup d'oeil de vos antécédents de paiement

		OK	30	60	90	120	150	Pp	Rf	Rr
Non ouvert	Inconnu	À date	30 jours de retard	60 jours de retard	90 jours de retard	120 jours de retard	150+ jours de retard	Programme de paiment	Repossession/ forclusion	Recouvrement/ radiation

TD/GM VISA

Plus de détails au sujet de ce compte >>

No de compte :		**Type :**	Renouvelable	**Ouvert :**	11/2001
Condition :	[Open]	**État du**	Paie	**Signalé le :**	**06/09/2012**
Solde :	$1210	**paiement :**	Conformement A L'Entente	**Responsabilité :**	Individuel
		Paiement :	$0 Mensuellement		

Antécédents de paiement sur deux ans » Legend>>

TransUnion	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	'11	fév	mar	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	'12	fév	mar	avr	mai

Cette série de symboles indiquant « OK » pour ces comptes montre que vous avez effectué tous vos paiements à temps au cours des deux dernières années.

Vérifiez vos comptes pour déceler s'ils contiennent des erreurs et s'il existe des comptes que vous n'avez jamais ouverts.

SEARS CANADA BANK PL

Plus de détails au sujet de ce compte >>

No de compte :	*****6789	**Type :**	Renouvelable	**Ouvert :**	04/2001
Condition :	[Open]	**État du**	Paie	**Signalé le :**	**06/09/2012**
Solde :	$125	**paiement :**	Conformement A L'Entente	**Responsabilité :**	Individuel
		Paiement :	$0 Mensuellement		

Antécédents de paiement sur deux ans » Legend>>

TransUnion	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	'11	fév	mar	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	'12	fév	mar	avr	mai

Source : TransUnion Canada

RELATIONS AUX CONSOMMATEURS
C.P. 190 SUCC. JEAN-TALON
MONTREAL QUEBEC H1S 2Z2

CHANTAL CONSOMMATRICE
1234 RUE MAIN
MONTREAL QC, H1T 5S9

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS
NE PAS UTILISER AUX FINS DE CRÉDIT
OBJET: NUMÉRO DE RÉFÉRENCE D'ÉQUIFAX: 0438943417

Madame/Monsieur CHANTAL CONSOMMATRICE,

A la suite de votre demande, voici la communication de votre fiche de crédit personnelle en date du: 20/10/11

INFORMATION PERSONNELLE D'IDENTIFICATION:

Voici l'information personnelle figurant actuellement sur votre fiche de crédit. Votre date de naissance et votre numéro d'assurance sociale ont été partiellemenent voilés pour protéger votre information personnelle (c.-à-d. Date de naissance/Âge XX/01/60,Numéro d'assurance sociale 123-XXX-789).

Date d'ouverture de la fiche: 01/03/90

Vérifiez l'exactitude de vos renseignements personnels.

Nom: CHANTAL CONSOMMATRICE
Adresse actuelle: 1234 RUE MAIN, MONTREAL, QC, H1T 5S9
Date rapportée: 01/11
Adresse précédente: 5567 AV BLUE, TORONTO, ON, M1N 3A8
Date rapportée: 05/07
Adresse antérieure: 642 CH PACIFIC, VANCOUVER, BC, V1A 2K6
Date rapportée: 03/90

État civil: Mariée

Emploi actuel: PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE, ABC LTD
Date d'embauche: 12/07
Date de vérification: 05/10

Emploi précédent: CADRE SUPÉRIEUR, ORANGE INC
Date d'embauche: 05/01
Date de départ: 12/07

Emploi antérieur: ANALYSTE COMMERCIAL, BIG BLUE GROUP

Autre revenu:
Date Rapportée: 11/10
Provenance: MARCHÉS FINANCIERS
Montant: $90000

Date de naissance/Age : 1980/XX/10
La date de naissance/Age a été rapportée la première fois le 2010/01/01.

Numéro d'assurance sociale : 267-XXX-666
Le numéro d'assurance sociale a été rapporté la première fois le 2010/01/01.

Téléphone: 555-555-5555 POSTE : 8080, TYPE : RÉSIDENTIEL/MAISON,
Le numéro de téléphone a été rapporté la première fois le 2010/12/07 et a été reçu la dernière fois le 2011/10/20.

Téléphone: 999-999-9999 POSTE : , TYPE : ENTREPRISE,
Le numéro de téléphone a été rapporté la première fois le 2011/01/15 et a été reçu la dernière fois le 2011/07/09.

Permis de conduire : A123456789010
DATE D'ÉCHÉANCE : 2016/08/01 PROVINCE: QC
Le numéro du permis de conduire a été rapporté la première fois le 2011/05/19. Selon nos dossiers, vous avez fourni une preuve sur copie papier confirmant que cette pièce d'indentification personnelle vous appartient.

Numéro de passeport : 123456789ABC0005555
DATE D'ÉCHÉANCE : 2016/09/01 PAYS: CAN
Le numéro de passeport a été rapporté la première fois le 2011/02/10. Selon nos dossiers, vous avez fourni une preuve sur copie papier confirmant que cette pièce d'indentification personnelle vous appartient.

Une augmentation inhabituelle du nombre de demandes de renseignements peut avoir une incidence négative sur votre pointage de crédit.

DEMANDE(S) D'UNE COPIE DE VOTRE FICHE:

Voici la liste des membres d'Equifax qui ont reçu une copie de votre fiche de crédit pour un octroi de crédit ou autre raison licite. Les adresses sont disponibles en appelant Equifax au 1-555-555-5555.

DATE	NOM DU DEMANDEUR	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
07/08/11	BQE BANQUE	(555) 555-5555
13/03/11	ASSURANCES ABC	(555) 555-5555
27/06/10	MAGASIN XYZ	(555) 555-5555
14/05/10	AMEUBLEMENTS CIEL	(555) 555-5555
04/10/10	INTLUSA 401BB99999 US BANK	

Ces demandes de renseignements n'ont « aucun impact ». Elles n'influencent nullement votre pointage de crédit.

Les interrogations suivantes sont uniquement informatives et ne sont pas communiquées aux autres. Elles comprennent les demandes de mises à jour des dossiers que font les membres autorisés concernant votre compte ouvert avec eux.

DATE	NOM DU DEMANDEUR	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
20/10/11	CHANTAL CONSOMMATRICE (NON COMMUNIQUE)	S/O
22/01/11	MAGASIN XYZ (NON COMMUNIQUE)	S/O
22/01/11	MAGASIN XYZ (NON COMMUNIQUE)	S/O

Des renseignements défavorables ne peuvent figurer dans votre dossier de crédit que pendant un certain temps. Vérifiez les dates pour vos comptes de même que vos renseignements du domaine public. Pour en savoir plus, voir la page 9.

« M » signifie un prêt hypothécaire. Pour en savoir plus sur les codes, voir la page 15.

Habituellement, une cote 9 signifie que le prêteur a radié votre compte ou qu'il l'a transféré à une agence de recouvrement. Cette cote nuira à votre pointage de crédit.

ENTREVUE AVEC LE CONSOMMATEUR ET AUTRES SERVICES:

Une demande a été faite par Service aux Consommateurs (555) 555-5555 en 10/11 pour que l'information suivante soit inscrite à votre fiche: Portefeuille ou pièces d'identité perdus ou volés.

HISTORIQUE DE CRÉDIT OU INFORMATION BANCAIRE

L'information suivante a été rapportée par les organisations inscrites ci-dessous. La plupart des créanciers envoient les informations aux 30 jours. Tous les numéros de comptes avec vos créanciers ont été voilés pour protéger votre information personnelle de compte et seulement les trois derniers chiffres seront affichés(c.-à-d. xxx...123).
* Cet élément n'est pas affiché pour tous les créanciers.

BANQUE VIE (555) 555-5555 nous a fait un dernier rapport le 2011/10/09 cotant votre compte hypothèque M1, C.-A-D. PAYE COMME CONVENU ET A JOUR. A ce moment, le solde rapporté sur votre compte était de $625999. Votre numéro de compte est le XXX...210. Le compte a été ouvert en 2006/08/02. Le montant de crédit le plus élevé sur le compte à ce jour est $750755. Le montant du paiement est de $2500 avec une fréquence de paiements mensuels.

Profil de paiement du compte:
Le compte a accusé 2 périodes de retard 0 fois.
Le compte a accusé 3 périodes de retard 0 fois.
Le compte a accusé 4 périodes de retard ou plus 0 fois.
De 2010/12/03 à 2011/01/02, il y a eu 17 rapports pour le compte hypothèque avec une fréquence de paiements mensuels; Tous les autres comptes rapportés sont payés comme convenu.

MAGASIN XYZ nous a fait un dernier rapport le 2011/10/05. Votre numéro de compte est le XXX...468. Le compte a été ouvert en 2007/03/13. La dernière activité sur ce compte qui peut avoir été un paiement, un achat ou une avance en espèce a été le 2011/09/03. L'état de ce compte comme rapporté par le créancier est indiqué comme CARTE PERDUE OU VOLEE.

Profil de paiement du compte:
Le compte a accusé 2 périodes de retard 0 fois.
Le compte a accusé 3 périodes de retard 0 fois.
Le compte a accusé 4 périodes de retard ou plus 0 fois.

AMEUBLEMENTS CIEL nous a fait un dernier rapport le 2011/10/09 cotant votre compte à tempérament I9, C.-A-D. UNE MAUVAISE CREANCE, UN COMPTE EN RECOUVREMENT OU INCAPABLE DE REPERER. A ce moment, le solde rapporté sur votre compte était de $1109. Votre numéro de compte est le XXX...123. Le compte a été ouvert en 2007/11/29. Le compte a été défaillant une première fois le 2009/05/03. La dernière activité sur ce compte qui peut avoir été un paiement, un achat ou une avance en espèce a été le 2011/08/02. Le montant crédit le plus élevé sur le compte à ce jour est $2000. Le montant du paiement est de

$167 avec une fréquence de paiements mensuels. Commentaires supplémentaires: Fermé par le créancier.

Profil de paiement du compte:
Le compte a accusé 2 périodes de retard 0 fois.
Le compte a accusé 3 périodes de retard 0 fois.
Le compte a accusé 4 périodes de retard ou plus 0 fois.
De 2011/10/09 à 2011/04/07, il y a eu 5 rapports pour le compte à tempérament avec une fréquence de paiements mensuels et il a été rapporté défaillant 5 fois de la façon suivante:
2011/10/09:9, 2011/07/21:5, 2011/06/03:4, 2011/05/09:3,2011/04/07:2.
Tous les autres comptes rapportés sont payés comme convenu.

Vérifiez l'information concernant vos habitudes de paiement. « R1 » signifie que votre dernier paiement a été effectué à temps. Pour en savoir plus sur les codes, voir la page 16.

BANQUE VIE (555) 555-5555 nous a fait un dernier rapport le 2011/10/05 cotant votre compte renouvelable R1, C.-A-D. PAYE COMME CONVENU ET A JOUR. A ce moment, le solde rapporté sur votre compte était de $58500. Votre numéro de compte est le XXX...89. Le compte a été ouvert en 2002/05/10. La dernière activité sur ce compte qui peut avoir été un paiement, un achat ou une avance en espèce a été le 2011/09/02. La limite de crédit est $60000. Le montant de crédit le plus élevé sur le compte à ce jour est $59,450. Le montant du paiement est de $1100 avec une fréquence de paiements mensuels.

Profil de paiement du compte:
Le compte a accusé 2 périodes de retard 2 fois.
Le compte a accusé 3 périodes de retard 1 fois.
Le compte a accusé 4 périodes de retard ou plus 0 fois.
De 2010/12/04 à 2011/01/05, il y a eu 11 rapports pour le compte renouvelable avec une fréquence de paiements mensuels et il a été rapporté défaillant 3 fois de la façon suivante:
2011/09/12:2, 2011/08/24:2, 2011/07/30:3.
Tous les autres comptes rapportés sont payés comme convenu.

Votre dossier de crédit peut contenir des renseignements défavorables sur des comptes-chèques et des comptes d'épargne.

BQE BANQUE (555) 555-5555 nous a rapporté de l'information la dernière fois en 08/11. À ce moment, le montant de votre compte était de 3FIGM. Votre numéro de compte est le 222444666888. Votre compte a été ouvert en 03/08. Ce rapport a été fourni pour votre compte chèques. La banque rapporte des chèques sans provision indiqué comme 2 NSF CHEQUES.

ARCHIVES PUBLIQUES ET AUTRES INFORMATIONS:

L'information suivante a été rapportée à votre fiche à la date indiquée.

Un recouvrement a été rapporté en 06/07 par AGENCE DE RECOUVREMENT ABC pour un montant de $550. Solde impayé : $350. Classement de l'industrie: BANCAIRE. État du recouvrement: Inconnu. Référence: BANQUE ABC. Date du dernier versement: 04/07.
Numéro de référence de l'agence de recouvrement: 999999.

Un jugement a été déposé(e) en 01/07 au C QUE MTL. Demandeur et numéro de la cause: ACME CO - 9999123456789012345. Défendeur / Autre information: SUJET. L'État du rapport est: SATISFAIT. Date de l'exécution: 02/10. L'information a été vérifié le: 08/08. Nom de l'avocat: MCOURT & MCOURT.

Une faillite volontaire a été déposé(e) en 03/06. Enregistré(e) : COUR FEDERAL. Numéro de la cause et nom du syndic: 123454567 MCOURT & MCOURT. Passif: $80000. Actif: $23500. Classement de l'article: Personnel. L'information est rapportée sur le sujet seulement. Date de règlement: LIBERE 12/2008.

Un rapport a été reçu en 10/10 par MAGASIN LAKE à cause de chèques retourné : ($999 DOLLARS NUMÉRO DU CHEQUE 123456789). Raison: CHEQUES NSF due à des problèmes financiers.

Un Prêt garanti/bien mobilier a été déposé en 08/08 au C QUE MTL. Nom de la société et montant: 555512345 DCE INC 780000 DOLLARS. Classement de l'industrie: BANQUE.

DÉCLARATION DU CONSOMMATEUR:

Voici votre relevé personnel tel qu'il nous a été fourni en 10/11:
**** AVERTISSEMENT****ALERTE POUR VERIFIER L'IDENTITE DU CONSOMMATEUR - APPELEZ LE CONSOMMATEUR AU (555) - 555-5555 AVANT D'ACCORDER UN CREDIT

Vous pouvez utiliser une alerte à la fraude pour vous protéger contre le vol d'identité. Elle indique aux prêteurs de communiquer avec vous avant d'approuver une demande de crédit quelconque.

Source : Equifax Canada

Votre pointage de credit

Ce consommateur a un pointage de crédit de 700.

Votre pointage de crédit est 700

Fondé sur les données de votre profil de crédit, ce pointage est une représentation numérique de votre solvabilité.

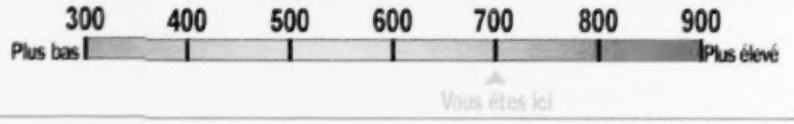

Ce consommateur a un pointage supérieur à celui de 36 p. 100 de la population canadienne, mais tout de même inférieur à la moyenne, comme l'indique le graphique.

Votre pointage de crédit se situe à un niveau plus élevé que 35.93 % de la population canadienne

En fonction de votre pointage de crédit, ceci représente la façon dont se mesure votre solvabilité par rapport au reste du Canada.

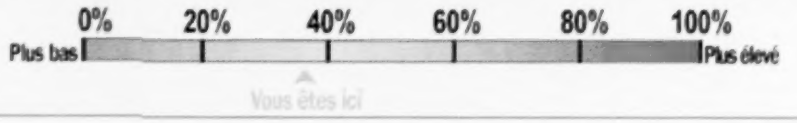

Cette section montre comment les prêteurs sont susceptibles de juger ce consommateur en tant qu'emprunteur éventuel.

Votre solvabilité est Moyen

En fonction de votre pointage de crédit, ceci est la façon dont un créancier pourrait vous percevoir.

Voici les principaux facteurs qui font que votre pointage est plus bas :

1. **Votre fiche de crédit comporte trop de comptes de sociétés de financement au consommateur.** Le fait d'avoir trop de crédit disponible peut parfois nuire à votre pointage de crédit. Les créanciers pourraient penser que vous avez la possibilité de dépenser plus que ce que vous pourriez éventuellement rembourser. Vous pourriez penser à fermer certains comptes ou à faire réduire leur limite de crédit. Évitez toutefois de fermer trop de comptes - particulièrement les comptes les plus vieux dans votre profil de crédit - car cela pourrait aussi causer du tort à votre pointage de crédit.

Des améliorations dans un de ces domaines devraient permettre une augmentation du pointage de crédit de ce consommateur.

2. **Les soldes de vos comptes sont trop élevés.** Des niveaux d'endettement élevés signalent aux créanciers éventuels que vous dépensez plus que ce que vous pouvez vous permettre. Il est bon d'utiliser régulièrement vos cartes de crédit mais assurez-vous de conserver vos soldes à moins de 35 pour-cent de vos limites de crédit disponibles. Si vos soldes se situent entre 35 et 50 pour-cent, vous pourriez voir votre pointage de crédit commencer à chuter.

3. **Votre fiche de crédit ne comporte pas assez d'information récente au sujet des comptes renouvelables.** Pour vous bâtir une saine solvabilité, il est bon d'utiliser vos comptes de crédit régulièrement. Les créanciers seront davantage en mesure d'évaluer votre solvabilité si votre fiche de crédit comporte plus de données au sujet de vos paiements et de votre comportement de dépense. L'usage d'une carte de crédit pour faire quelques achats chaque mois pourrait vous aider à améliorer votre pointage de crédit.

4. **Les soldes de vos comptes sont trop élevés comparativement aux montants de vos prêts.** Des niveaux d'endettement élevés signalent aux créanciers éventuels que vous dépensez plus que ce que vous pouvez vous permettre. Il est bon d'utiliser régulièrement vos cartes de crédit mais assurez-vous de conserver vos soldes à moins de 35 pour-cent de vos limites de crédit disponibles. Si vos soldes se situent entre 35 et 50 pour-cent, vous pourriez voir votre pointage de crédit commencer à chuter.

Source : TransUnion Canada

EXEMPLE DE POINTAGE DE CRÉDIT D'EQUIFAX CANADA

Ce consommateur a un pointage de crédit de 750; cela est considéré comme très bon.

Quatorze pour cent des consommateurs ont un pointage qui se situe dans la même gamme que celle de ce consommateur.

Pour des renseignements sur les facteurs qui peuvent avoir un impact sur votre pointage de crédit, voir la page 18.

Sommaire des scores en date du 03/04/2012

Imprimer le dossier et le score

EQUIFAX

750 Très bon

Où vous vous situez

Le Score de crédit Equifax® va de 300 à 900. Les scores élevés sont considérés plus favorables. Votre score de crédit Equifax est calculé à partir de l'information figurant dans votre dossier de crédit à Equifax. La plupart des prêteurs jugeraient que votre score est très bon. Selon ce score, vous devriez vous qualifier pour certains des taux d'intérêt les plus bas offerts et une vaste gamme d'offres de crédit concurrentielles devrait vous être proposée.

Échelle	300 - 559 Faible	560 - 659 Moyen	660 - 724 Bon	725 - 759 Très bon	760 + Excellent
Population canadienne	4 %	10 %	15 %	14 %	57 %

Ce qui influence votre score

Voici certains aspects de votre profil et historique de crédit qui sont importants à votre score de crédit Equifax. Ils sont classés par ordre d'impact sur votre score – le premier a le plus grand impact et le dernier un impact moindre.

- Ratio des opérations commerciales satisfaisantes par rapport au total des opérations commerciales ces 24 derniers mois.
- Nombre d'opérations commerciales de finances personnelles avec une forte utilisation ces trois derniers mois.
- Pire cote pour les opérations commerciales à tempérament ces 12 derniers mois.

Equifax ne fait aucune déclaration ni ne donne de garantie relativement à votre Score de crédit Equifax® (« ECS ») et à votre capacité d'obtenir un crédit ou à d'autres avantages. Votre ECS peut n'être que l'un des nombreux éléments utilisés par les clients d'Equifax afin de déterminer votre admissibilité à un crédit ou à d'autres avantages. Equifax ne prend pas de décisions pas plus qu'elle n'est responsable des décisions rendues par ses clients. Tous les clients sont tenus de respecter toutes les lois sur la protection de la vie privée et les renseignements de crédit lorsqu'ils accèdent ou utilisent l'information de crédit. ®Equifax et Score de crédit Equifax® sont des marques de commerce d'Equifax Canada Inc. ©2012 Equifax Canada Inc. Tous droits réservés.

Le rang du risque de votre prêt en date du 03/04/2012

Imprimer le dossier et le score

EQUIFAX

750 Très bon

Votre score de crédit de 750 est meilleur que celui de 52 % des consommateurs canadiens.

Le Score de crédit Equifax(MD) va de 300 à 900. Les scores élevés sont considérés plus favorables.

Résultat essentiel :

Les prêteurs peuvent tenir compte de plusieurs facteurs en plus de votre score lorsqu'ils prennent des décisions de crédit. Toutefois, la plupart des prêteurs jugeraient que vous présentez un très faible risque. Vous pourriez avoir droit à une variété de prêts et d'offres de crédit aux taux les plus faibles offerts. Si vous êtes en recherche de crédit, voici ce à quoi vous pourriez vous attendre :

- Vous pourriez être en mesure d'obtenir des limites de crédit élevées sur votre carte de crédit.
- Plusieurs prêteurs pourraient vous proposer leurs taux d'intérêt et les offres les plus intéressants.
- Plusieurs prêteurs pourraient vous proposer des avantages spéciaux et des récompenses qui sont adaptés à leurs clients privilégiés.

Il est important de comprendre que votre score de crédit n'est pas le seul facteur évalué par les prêteurs lorsqu'ils prennent des décisions de crédit. Différents prêteurs déterminent leurs propres politiques et tolérance au risque alors que d'autres tiennent compte d'autres éléments comme votre revenu lorsqu'ils analysent votre solvabilité pour un prêt donné.

Taux de défaillance*

* Le taux de défaillance est défini comme étant le pourcentage d'emprunteurs ayant atteint 90 jours de retard ou pire (comme une faillite ou une radiation de compte) pour tout compte de crédit sur une période de deux ans.

Equifax ne fait aucune déclaration ni ne donne de garantie relativement à votre Score de crédit Equifax(MD) (« ECS ») et à votre capacité d'obtenir un crédit ou à d'autres avantages. Votre ECS peut n'être que l'un des nombreux éléments utilisés par les clients d'Equifax afin de déterminer votre admissibilité à un crédit ou à d'autres avantages. Equifax ne prend pas de décisions pas plus qu'elle n'est responsable des décisions rendues par ses clients. Tous les clients sont tenus de respecter toutes les lois sur la protection de la vie privée et les renseignements de crédit lorsqu'ils accèdent ou utilisent l'information de crédit. ®Equifax et Score de crédit Equifax(MD) sont des marques de commerce d'Equifax Canada Inc. ©2012 Equifax Canada Inc. Tous droits réservés.

Source : Equifax Canada

Notes